

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 14 juillet 2025

Date de l'annonce publique : 04/07/2025

Date de la convocation des conseillers : 04/07/2025

### Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Carelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reiding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Klinski, Mireille (conseillère), procuration donnée au conseiller STOFFEL.
Absences	1	Excusés : Brix, Nadine (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2025-07-14 - 9.12
Point de l'ordre du jour		9.12
Objet		<b>Création de trois (3) postes - Service d'éducation et d'accueil - employé communal C1</b>

### Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer trois (3) postes d'aides-éducateurs au service d'éducation et d'accueil sous le statut de l'employé communal dans le groupe d'indemnité C1 sous-groupe éducatif et psycho-social ;

Considérant que ces postes s'avèrent nécessaires pour fournir un soutien renforcé à court et moyen terme au sein du service d'éducation et d'accueil, afin de répondre aux besoins croissants en matière de gestion des tâches qui en découlent ;

Ouï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 23 avril 2021 portant organisation de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires communaux ainsi que du cycle de formation de début de carrière des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 11 mars 2022 fixant les programmes et les modalités d'organisation de la formation spéciale et de l'examen de fin de formation spéciale des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer trois (3) postes sous le statut de l'employé communal selon les modalités suivantes :

Code	MR/B – T26, MR/B – T27 et MR/B – T28
Affectation	Service d'éducation et d'accueil
Tâche	30 heures
Degré d'occupation	75 %
Groupe d'indemnité	C1 ; sous-groupe éducatif et psycho-social



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 14 juillet 2025

Référence

CC.2025-07-14 - 9.12

Point

9.12

Objet

Création de trois (3) postes - Service d'éducation et d'accueil - employé communal C1



Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 8° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME


(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 21 juillet 2025



Le 2<sup>e</sup> échevin,

Par délégation du bourgmestre du 17 juillet 2025



Le secrétaire communal ff,